



Liste des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

16 novembre 2022 – 19H30 – (convocation du 10 novembre 2022)

.....
Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Michel RIUS, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Sarah GUIRAUD, Madame Chantal MEMET, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Madame Martine MOULY, Monsieur Cédric CROS.

Absent(s) :

Madame Leticia BERNARD (excusée), donne pouvoir à Madame Hélène BEDOS.
Monsieur Damien NICOLAS (excusé), donne pouvoir à Monsieur Cédric CROS.
Monsieur Jean-Paul CLEMENTE (excusé), donne pouvoir à Madame Christine POU GALAN.
Monsieur Sébastien TORAL (excusé), donne pouvoir à Monsieur Thierry BERNARD

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 15 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022.

Délibération n° 2022-39 : FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, maire, informe l'Assemblée Délibérante qu'il leur appartient, après avis du Comité Technique, de déterminer le taux (entre 0% et 100%) permettant de fixer le nombre maximum d'agents pouvant être promu au grade supérieur.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérante ne l'a pas modifié.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter le taux de 100% pour les avancements de grade.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-40 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL DE LA MAIRIE

Madame Christine HORTALA, informe l'Assemblée Délibérante que la commune d'Hérépian souhaite attribuer des chèques Kdo Local d'un montant de 50€ par agent communal présent au 1^{er} décembre 2022. Ces chèques seront distribués aux agents en décembre pour les achats de Noël et devront être utilisés dans les boutiques agréées.

Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter l'attribution des chèques cadeaux au personnel de la mairie.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-41 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC HERAULT ENERGIES

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, informe l'Assemblée Délibérante qu'une convention d'habilitation du dispositif des certificats d'économie d'énergie a été signée avec Hérault Energies. Hérault Energies a contractualisé avec la Société GREENPRIME, ce qui modifie la convention initiale.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante la signature de l'avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergies avec Hérault Energies.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-42 : PROROGATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, informe l'Assemblée Délibérante que la mairie a reçu le 22 novembre 2021 une aide financière de 98 600 € pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette opération est en cours d'étude énergétique, les travaux seront réalisés après cette étude. Afin de ne pas perdre cette subvention, une prorogation est demandée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de proroger la subvention concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente auprès du département.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-43 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COME

Madame Sarah GUIRAUD, informe l'Assemblée Délibérante de l'action de l'association Collectif Orb Monts Environnement (COME) pour la défense et la sauvegarde de l'environnement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'autoriser le versement d'une subvention correspondant à l'adhésion 2022-2023, de 50€ pour l'association Collectif Orb Monts Environnement (COME).

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2022-44 : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, informe l'Assemblée Délibérante qu'une expérimentation d'extinction nocturne de l'éclairage public est en cours depuis le 1^{er} juillet 2022.

A partir du 1^{er} janvier 2023, il convient de se prononcer sur les conclusions de cette expérimentation.

Monsieur le Maire souhaite pérenniser l'extinction nocturne.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**

